

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 15 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud**

**NOR : JUSF2307620A**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Julie BOCHECIAMPE<br>Monsieur Christophe CLEMENT<br>Madame Sabrina LE GAL<br>Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET<br>Madame Marie-Julie BOUCAYS<br>Monsieur Jérôme ROUX |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Mireille DHARREVILLE<br>Monsieur Sébastien VILLANOVA<br>Monsieur Jonathan KATZ  |

Madame Anaïs MACQUOY  
Monsieur Soufyan HEUTTE  
Madame Géraldine ANDERSON

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Madame Fabienne LADA  
Monsieur Pierre ALAYRANGUES
- Suppléants : Monsieur Antoine PONSI  
Monsieur Yacine ABDAT

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT  
Madame Farida GENIN
- Suppléants : Madame Carole CASTELBOU  
Monsieur Vito FORTUNATO

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 mars 2023.

  
La directrice interrégionale de la PJJ Sud  
Sylvie VELLA

